

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI**

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE LA CENT QUARANTE-HUITIÈME (147<sup>e</sup>) RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU **CONSEIL D'ADMINISTRATION**, TENUE PAR CONSULTATION ÉLECTRONIQUE LES 28 ET 29 AOÛT 2019

**RÉSOLUTION CAD-12032**

**Bail à intervenir entre l'Université du Québec à Chicoutimi et la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM)**

- ATTENDU** le Règlement général 4 « Pouvoirs des instances statutaires »;
- ATTENDU** la Politique relative à l'acquisition et à la gestion des biens meubles et immeubles de l'Université;
- ATTENDU** la Procédure relative à l'attribution de contrats et à la gestion contractuelle;
- ATTENDU** la Politique relative à l'autorisation, à la validation juridique et à la signature des contrats;
- ATTENDU** la résolution CAD-11852 du Conseil d'administration relative à l'engagement de l'UQAC dans le cadre des travaux d'amélioration locative pour l'École des arts numériques, de l'animation et du design NAD;
- ATTENDU** que l'École des arts numériques, de l'animation et du design NAD occupe les espaces prévus à l'îlot Balmoral par le biais d'une entente d'occupation provisoire qui se termine le 31 août 2019;
- ATTENDU** la recommandation de la vice-rectrice aux affaires administratives;

Sur proposition adoptée par voie électronique, il est **RÉSOLU à la majorité** :

- 1- **D'** autoriser l'Université à négocier et à conclure le bail à intervenir entre l'Université du Québec à Chicoutimi et la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM), tel qu'annexé à la présente et en faisant partie intégrante;
- 2- **D'** autoriser deux (2) des trois (3) personnes suivantes, soit la rectrice, la vice-rectrice aux affaires administratives, le vice-recteur aux partenariats et secrétaire général, à signer, au nom de l'Université du Québec à Chicoutimi, le bail à intervenir et y insérer toute stipulation, convention ou modification compatible avec les présentes qu'ils jugeront utile ou nécessaire.

La secrétaire de réunion,



---

Marie-Julie Potvin

Saguenay, le 29 août 2019